

# Conseil Municipal de Coucy

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
ET CANTON  
DE RETHEL

COMMUNE  
DE  
COUCY

**Séance du 27 juillet 2023**

**Présidence**: David POTIER, Maire

**Présents** : Denis FOSSIER, Daniel VERGNEAUX, Geneviève BERNARDINI, Béatrice LARDENOIS, Vincent BONNEVIE, Michel DELSUC, Bruno DEMISSY, Brigitte THOIN, Joël DEMART

**Absents ou excusés** : Brigitte GENEVOIS, Emmanuel PONCELET, Francine CONNOT, Fabien RAELE, Ingrid DETHIERE

**Secrétaire de séance** : Geneviève BERNARDINI

La séance débute à 19H00

La séance débute par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

L'ordre du Jour est adopté

Le Maire indique que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 22 juillet, le Conseil Municipal se réunit ce jour sans obligation de quorum.

## **REGLEMENT DE LA FACTURE INEO CONCERNANT LA VIDEOPROTECTION**

Le Maire informe les membres présents qu'au cours du 15 avril 2022 le conseil municipal lui a donné délégation pour sélectionner l'entreprise chargée de la mise en œuvre de la vidéoprotection. Il explique que suite à appel d'offres, l'entreprise INEO a été retenue pour un montant de 45 420.50 € HT correspondant :

- A l'équipement de la commune pour un montant de 40 533.45 € HT
- Au contrat de maintenance sur 5 ans pour un montant de 4 887.05 € HT

Après en avoir discuté, les membres présents valident la proposition de l'entreprise INEO suivant les tarifs ci-dessus mentionnés.

Vote à l'unanimité

## **ACHAT DES BACS A FLEURS**

Le Maire explique aux membres présents que les bacs à fleurs positionnés à l'entrée de Coucy 1, sur la route de rethel ont été détériorés suite à un accident de la circulation. Il indique qu'un constat a été réalisé et que l'assurance prend en charge les dégâts occasionnés.

Afin de bénéficier de l'indemnisation financière totale, des bacs de remplacement ont été achetés auprès de la société Challenger pour un montant de 2 094.28 € HT. Ces bacs seront repositionnés pour

partie à l'entrée de Coucy et dans d'autres rues pour mieux matérialiser certaines interdictions de stationnement.

Après en avoir discuté, les membres présents valident l'acquisition de bacs auprès de la société Challenger pour un montant de 2 094.28 € HT.

Vote : 6 Pour / 2 Contre

### **VIREMENT DE CREDIT**

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 12 mai 2023, une avance remboursable de 250 000 € du budget communal vers le budget assainissement a été votée, mais qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative de 70 000 € pour réaliser l'opération.

Après en avoir discuté, les membres présents valident la décision modificative.

Vote à l'unanimité

### **VENTE DE LA PARCELLE D119**

La Maire informe les membres présents qu'il a reçu une proposition d'achat pour la parcelle D 119 qui est conforme à la délibération du 10 mars 2023.

Il propose par conséquent d'accepter l'offre d'achat d'un montant total de 18 870 €.

Après en avoir discuté, les membres présents acceptent la vente de la parcelle D 119 pour un montant de 18 870 €.

Vote à l'unanimité

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire présente deux demandes de subventions.

Après en avoir discuté, les conseillers proposent de verser les subventions suivantes :

- Les Resto du Cœur : 200 € (à l'unanimité)
- Coucy et Vous : 3 500 € (à l'unanimité des votants. David POTIER ne prend pas part au vote)

Vote à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe les membres présents que le ravalement de façade de l'église a débuté.

La séance est levée à 19 h 40